

SNPADHUE

Syndicat National Des Praticiens A Diplôme Hors Union Européenne

(Médecins, Pharmaciens, Chirurgiens dentistes et Sages-femmes)



COMPTE RENDU DE LA 13^{ème} ASSEMBLEE GENERALE DU SNPADHUE

13 MAI 2017

AUDITORIUM HEGP - PARIS

L'Assemblée Générale du SNPADHUE a commencé à 14H30 à l'Auditorium de l'Hôpital Georges-Pompidou.

L'ordre du jour de l'AG

14H-14H30 : Accueil des adhérents et ouverture des adhésions sur place

14H30 – 15H15 : Rapports d'activité 2016

- Mot du Président et présentation du syndicat
- Rapport moral
- Bilan d'activité
- Rapport financier et approbation des comptes

15H15 – 16H15 : Actualités et proposition du syndicat pour 2017

- Enjeux 2017 et situation actuelle des PADHUE non autorisés
- Présentation de la proposition de loi pour la PAE du CA
- Propositions d'action de mobilisation
- Questions et réponses
- Vote pour approbation

16H15 – 16H30 : Pause

16H30 – 17H : Election des nouveaux membres du Conseil d'Administration

- ❑ Les membres sortants du CA
- ❑ Admission des nouveaux membres du CA : présentation et vote pour approbation
- ❑ Présentation de membres associés du CA

17H – 18H : Questions diverses

- ❑ Commissions d'autorisations d'exercice
- ❑ Le point sur la question des sages-femmes lauréates sans postes
- ❑ Le nouveau site internet
- ❑ Questions diverses et discussion

18H – 18H30 : Conclusion

- ❑ Synthèse
- ❑ Clôture

Le rapport moral

Le rapport moral a été présenté par le Président.

Un rappel est fait des objectifs du syndicat : réunir, représenter et défendre les PADHUE à tous les niveaux.

Le SNPADHUE a à son actif un combat débuté en 2005 et qui mené à 2 lois inédites en faveur des PADHUE avec instauration pour 5 ans chacune d'une liste C dérogatoire à la loi. Il s'agit des lois du 22/12/2006 et du 01/02/2012.

Ces mesures dérogatoires à la loi ont permis à près de 8000 PADHUE de rentrer dignement dans le système de santé dont près des $\frac{3}{4}$ sont déjà autorisés et les autres en cours de procédure d'exercice post-EVC.

C'est dans le cadre de la PAE que le syndicat est présent dans 22 commissions d'autorisation d'exercice pour défendre les dossiers des PADHUE.

Il accompagne également les PADHUE par les informations, les conseils à travers les représentants et les membres de ses commissions internes ainsi que son site internet.

En 2016, les axes prioritaires ont été la poursuite du suivi des discussions avec le Ministère en vue de l'amélioration des textes de loi régissant la PAE et certains dossiers notamment celui des sages-femmes lauréates des EVC sans postes.

Les comptes-rendus de ces discussions sont sur l'Espace Adhérents du site.

On peut constater un refus catégorique du Ministère de prolonger les mesures dérogatoires (liste C) malgré nos contacts depuis 2013 et un projet de PPL (proposition de loi) qui a été finalement classé sans suite.

Il faut tirer la conclusion que les discussions n'ont pas abouti et que seule une mobilisation et des actions (manifestations, grèves, sit-in etc.) sont à même de permettre l'ouverture de négociations dignes de nom.

C'est l'occasion de se préparer dans ce sens à l'occasion de ce nouveau mandat présidentiel qui doit voir la mise en place dans les prochaines semaines d'un nouveau gouvernement (donc un nouveau Cabinet ministériel pour la santé) et d'une nouvelle assemblée nationale.

Le Président note que la force du syndicat est liée au nombre d'adhérents et que c'est un déterminant pour toute négociation ou demande faite à la tutelle. Actuellement les adhésions annuelles sont en baisse, ce qui n'est pas une bonne nouvelle si on veut que la voix des PADHUE soit entendue en haut lieu.

Le syndicat poursuivra ses missions avec tous les membres du CA et du BN qui sont bénévoles, sans que ce travail qui est à sa 13^{ème} année n'aura pas abouti, travail qui a permis à des milliers de PADHUE de pouvoir exercer dignement leur profession en France malgré toutes les difficultés de mobilisation des concernés eux-mêmes et les obstacles d'une PAE qui n'est plus adaptée à la situation actuelle.

Le rapport financier

Le Trésorier a présenté le rapport des comptes du syndicat.

Il note tout d'abord une nette diminution des adhésions en 2016.

- Rappel:
 - 520 adhésions en 2012
 - 458 adhésions en 2013
 - 422 adhésions en 2014
 - 208 adhésions en 2015
 - 180 adhésions (2016)
- Etat du compte le 31/12/2016 : 28788,10 Euros
- Entrées :
 - Adhésions
- Sorties :
 - CPH: 3000 Euros
 - Frais de déplacements
 - Frais pour l'hébergement du site internet
 - Frais de salles de réunion

L'AG a approuvé les comptes du syndicat à l'unanimité.

Le trésorier a rappelé que chaque adhérent peut avoir le détail des recettes et dépenses sur demande écrite.

Organisation du syndicat

- **Bureau national** : président et vice-président, secrétaire général et SG adjoint, trésorier et trésorier adjoint, conseillers (instance exécutive)
- **Conseil d'administration** : 20 à 40 membres (34), toutes les catégories de PADHUE représentées (instance consultative et de décision)
- **Commissions du syndicat - Cellule juridique** : au nombre de 8
- **Représentants aux commissions d'autorisation d'exercice** : 42 titulaires et suppléants
- **Site** : infos – rubriques - espace adhérents – contacts - forum
- **Réunions CA** : tous les 3 mois, invitations de PADHUE, groupes de travail
- **Conseils juridiques** : appels à des cabinets d'avocats rémunérés (argumentations, procédures juridiques, etc.)

Rappel des représentants aux CAE

Le renouvellement des représentants aux commissions d'autorisation d'exercice a été effectué en février 2015 par le Ministère (arrêtés ministériels du 25 février 2015). Le mandat des représentants est de 3 ans (renouvellement en 2018).

Le syndicat est ainsi présent dans 22 CAE :

1. **Anatomie pathologique** : Ahmed SABRI (titulaire), Adriana HANDRA LUCA (suppléant)
2. **Biologie médicale (Médecins)** : Ibrahim HAMMOUD (titulaire), Mohamed TAKKA (suppléant)
3. **Dermatologie** : Nesrine BRAHIMI (titulaire), Sarah BENLAHRECH (suppléant)
4. **Endocrinologie** : Amel BERBACHE (titulaire), Salima HANIFI (suppléant)
5. **Gastro-entérologie** : Placide MONGAZI (titulaire), Housseem BEN ALI (suppléant)
6. **Génétique médicale** : Salima HANIFI (titulaire), Salem OULD ZEIN (suppléant)
7. **Gynécologie obstétrique** : Antoun SOUHAIID (titulaire), Placide MONGAZI (suppléant)
8. **Médecine interne** : Ahmed ZEDAN (titulaire), Hassan KASSEM (suppléant)
9. **Médecine physique** : Abdelhakim SARAOUI (titulaire), Azzedine BENMESBAH (suppléant)
10. **Médecine du travail** : Rachid LAYAZID (titulaire), Louis Yengue MOUKENGUE (suppléant)
11. **Néphrologie** : Arezki ADEM (titulaire), Hafedh FESSI (suppléant)
12. **Neurochirurgie** : Karim MOUBARAK (titulaire), Widad ABDI (suppléant)
13. **Neurologie** : Henda LARIBI (titulaire), Karima GHORAB (suppléant)
14. **Oncologie** : Bachar EL SAYADI (titulaire), Ahmed SABRI (suppléant)
15. **ORL** : Amine BERAMA (titulaire), Djaber BELLIL (suppléant)
16. **Psychiatrie** : Dalila TAHI (titulaire), Foudil HALLOU (suppléant)
17. **Réanimation médicale** : Salem OULD ZEIN (titulaire), Noura SELLAMI-DELETANG (suppléant)

18. **Santé publique** : Blaise Aurélien KAMENDJE (titulaire), Carmen RIOS-SEIDEL (suppléant)
19. **Urologie** : Kamal ACHKAR (titulaire), Mohamed TLIGUI (suppléant)
20. **Sages-femmes** : Placide MONGAZI (titulaire), Antoun SOUHAID (suppléant)
21. **Pharmacie polyvalente** : Sandra BOUKAP TEMI (suppléant)
22. **Biologie médicale (Pharmaciens)** : Bassem KHAZEM (titulaire)

Les réunions avec le Ministère de la santé

Il a été rapidement fait le point sur les démarches et réunions au Ministère en 2016-2017 dont les comptes rendus ont été communiqués aux adhérents (Espace adhérents du site).

1. Réunion avec la DGOS (Direction Générale de l'Offre de Soins) le 06/04/2016
2. Réunion N°1 avec le Cabinet de la Ministre le 15/06/2016 (les conseillers Mr ANNANE et Mme GARDEL + Mr BOUDET)
3. Réunion N°2 avec le Cabinet de la Ministre le 30/11/2016 (le conseiller Mr ANNANE)
4. Amendement voté le 15/12/2016 au Sénat dans loi Montagne du 28/12/2016 (le conseiller BAGOURD)
5. Réunion avec la DGOS (Direction Générale de l'Offre de Soins) le 07/02/2017

Les propositions de modification de la loi sur la PAE

Les 4 propositions suivantes ont été présentées par des membres du CA et discutées avec l'assistance, ce qui a engendré un long débat animé et fructueux.

- 1- Une nouvelle liste C avec possibilité de recrutement immédiat**
- 2- Une nouvelle procédure harmonisée avec les autres pays européens et pérenne**
- 3- Une commission de x années (4, 5 ou 10 ans) : à l'image de l'ancienne commission des 10 ans**
- 4- Passerelles : admission sur dossier en fin de 3^{ème} cycle** (problème pour les spécialistes, attente longue d'examen de dossiers, pas de recrutement immédiat...).

Un vote à mains levées a permis de retenir la première proposition qui a obtenu le plus grand nombre de voix.

La proposition de modification de la loi retenue par l'AG

C'est la proposition de l'AG que le CA doit défendre et faire aboutir auprès des décideurs (Cabinet du Ministre de la santé) et des élus (Parlementaires).

La proposition est en 2 points :

A- L'éligibilité aux épreuves de vérification en liste "C" (examen) :

Il faut justifier de 3 conditions :

- 1- Avoir exercé avant le 31 décembre 2016 (sous un statut médical ou paramédical)
- 2- Avoir au moins 2 mois d'exercice entre le 31 décembre 2016 et la date de publication de la loi (sous un statut médical ou paramédical)
- 3)- Justifier de 3 années d'exercice sur un statut médical avant la date de clôture des inscriptions

B- La possibilité de recrutement dans un établissement de santé :

Les praticiens à diplômes hors Union européenne justifiant des conditions (1) et (2) sus citées, peuvent être recrutés sur un statut de Praticien attaché associé, Assistant associé, Chef de clinique associé.

Renouvellement du tiers des membres du CA

Un rappel a été fait du règlement intérieur du SNPADHUE au sujet du renouvellement du CA et l'obligation d'envoyer sa demande de candidature avant l'AG pour examen et validation éventuelle par le Bureau National.

Sur 20 à 40 membres, le CA est renouvelé au 1/3 tous les ans selon les demandes de candidatures reçues et validées.

Le CA actuel est composé de 32 membres.

Il y a 1 membre du CA qui demande à sortir, il s'agit d'Emmanuelle STROMBONI, Ophtalmologue, membre du CA depuis 2010.

Le Bureau du syndicat a reçu 7 demandes de candidatures pour le Conseil d'administration et en a validé 6 pour présentation en AG (soit une seule candidate non validée).

Pour le Bureau, il n'y avait pas nécessité, avant l'AG, de faire un tirage au sort pour désigner des membres sortants parmi ceux qui ont 3 ans ou plus de mandat.

Les 4 candidats validés qui se sont présentés à l'AG ont été élus, il s'agit de :

- Mohand Said BENOUELLA
- Karim GHEZALI
- Samia CHEBAIKI
- Hana ERRAFII

Les 2 autres candidats qui ne se sont pas présentés devant l'AG (absents) n'ont pas été retenus conformément au règlement intérieur en vigueur.

Ainsi **le CA est composé de 35 membres élus** dans les limites définies par les Statuts du Syndicat élus à l'AG.

Il a été décidé d'accepter des membres associés qui se sont présentés à l'AG (non élus comme le stipule le règlement intérieur) et qui doivent être validés secondairement par le Bureau National.

Le Bureau National, réuni après l'AG, a validé 4 sur les 6 demandes présentées en AG, il s'agit de :

- Abdel MECHOUAR
- Lamia HAMCHAOUI
- Amina CHERAIT
- Meriem TELL

A noter que le Conseil d'Administration après l'AG doit reconduire ou renouveler le Bureau national en vertu de l'article 10 des statuts.

La question des sages-femmes lauréates sans postes

La représentante des sages-femmes, Wahida HADJADJ, a présenté la question cruciale des sages-femmes lauréates sans postes et les engagements pris par le Cabinet de la Ministre de la santé et la DGOS.

Il ressort une bonne nouvelle, celle enfin de la prise en charge de l'année probatoire pour la trentaine de lauréates à travers le FIR (Fonds d'Intervention Régional).

Une circulaire est en attente pour cette année et le syndicat suit la question avec la DGOS et ne ménagera aucun effort pour faire aboutir le plus rapidement possible cette promesse.

Le changement d'interlocuteurs au Cabinet ministériel à la suite des élections présidentielle et législatives doit inciter à la vigilance sur ce dossier d'importance.

Des échanges ont eu lieu à ce sujet avec les sages-femmes, membres du CA, présentes et il a été convenu de ne pas lâcher la pression sur les décideurs jusqu'à la signature de la circulaire attendue.

Discussions diverses

L'AG a été l'occasion d'échanger avec l'assistance. Des cas généraux comme des particuliers ont été discutés.

Par ailleurs, des réponses ont été données aux différentes questions posées par l'assistance.

Les adhérents seront informés sur le site (Espace-adhérents) des décisions qui vont être prise par le CA en vue de faire aboutir les revendications du syndicat.

La reconstruction du site internet du syndicat a fait l'objet d'un point d'information par Widad ABDI, membre du Bureau national et en charge du dossier.

Enfin, il a été regrettable de constater au cours de cette AG, une première en une dizaine d'années, la présence de personnes qui n'avaient comme seul objectif que de perturber la bonne tenue de l'Assemblée et ceci probablement de façon concertée et préparée, ce qui a fait perdre beaucoup de temps à tous pour discuter des questions essentielles à l'ordre du jour pour l'avenir des PADHUE non autorisés à exercer.

Le Bureau national et le Conseil d'Administration prendront à l'issue de l'AG les mesures nécessaires pour que de tels incidents ne se répètent plus et les sanctions adéquates contre les personnes concernées conformément aux statuts et règlement intérieur du syndicat.

Après la conclusion du Président, la séance a été levée à 18H30.

Salem OULD ZEIN, Président du SNPADHUE